

Réunion de la Commission pour la promotion de la qualité de la vie, des échanges entre les sociétés civiles et de la culture

Projet de recommandation

La Commission pour la promotion de la qualité de la vie, des échanges entre les sociétés civiles et de la culture de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée s'est réunie le 1^{er} février 2019 au siège de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc.

Le thème de « **La jeunesse dans la région euro-méditerranéenne : Problématique de l'engagement sociétal et interactions de l'espace virtuel** » était au centre de la réunion.

A ce sujet, la Commission :

- Réaffirmant l'importance de l'actualité du thème de l'engagement sociétal des jeunes dans la région euro-méditerranéenne en vue de réhabiliter la participation politique et sociale et relever les défis communs auxquels font face les peuples de la région dans leurs efforts de réaliser le développement économique, social, culturel, sportif et la stabilité, et dans leur lutte contre la violence et le terrorisme et pour asseoir la paix et la sécurité au plan régional et international ;
- Rappelant l'importante évolution réalisée par l'humanité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et les répercussions bénéfiques de cette évolution sur la circulation des informations et des connaissances, ainsi que sur la mise en œuvre d'une gestion transparente et l'accès de tous à la connaissance ;
- Soulignant l'articulation entre le processus de prise de conscience des jeunes et les contenus générés par la révolution des technologies de l'information et leur impact sur l'engagement sociétal de cette catégorie de la population qui a toujours été au cœur de l'histoire et des transformations sociales que réalise l'humanité ;
- Soulignant, en outre, qu'au vu de toutes ces considérations, il s'agit en fait d'enjeux qui vont déterminer, dans une large mesure, le vivre ensemble et la responsabilité partagée à l'égard de l'avenir de la région et du monde ;

REAFFIRME CE QUI SUIT :

- 1) Rappelle que les compétences numériques vont bien au-delà des exigences du marché du travail, en offrant aux individus de meilleures possibilités de participer à la vie en société et à l'engagement sociétal, au présent comme au futur, en favorisant le partage des informations et les échanges culturels et en favorisant l'accès à l'information en ce qui concerne la prise de décisions politiques.
- 2) Rappelle qu'il est essentiel que les établissements d'enseignement préparent les étudiants à être en phase avec la cadence des changements économiques et sociaux dus aux progrès technologiques rapides, en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir s'adapter aux défis de l'ère numérique, tels que l'alphabétisation professionnelle et l'éducation aux médias ;
- 3) Réaffirme le rôle crucial du travail de la jeunesse pour promouvoir une participation politique fondée sur les valeurs de la diversité, les droits de l'homme, la démocratie et l'esprit critique ; estime que ce rôle devrait être renforcé et reconnu socialement et politiquement par l'UE et les Etats membres de l'UpM ;
- 4) Souligne l'urgente nécessité de faire en sorte que les systèmes éducatifs et les programmes d'enseignement soient dépourvus de tout contenu faisant l'éloge ou appelant à la violence, à l'extrémisme ou à l'intolérance. De tels programmes devraient plutôt promouvoir les valeurs de la diversité, de l'inclusion, des droits de l'homme, de la démocratie et de l'esprit critique.
- 5) Affirme que les nouvelles technologies modifient les relations entre enseignants et étudiants et qu'une approche novatrice peut placer les technologies numériques et la connectivité au cœur d'une éducation holistique et humaniste centrée sur les élèves ;
- 6) Indique qu'une éducation de base à la cybersécurité et aux médias est nécessaire dès le plus jeune âge pour aider les enfants à devenir des citoyens actifs, à prendre des décisions éclairées et à être conscients des risques liés à Internet, comme les fausses nouvelles, l'intimidation et le harcèlement en ligne ;
- 7) Invite les gouvernements et les institutions exécutives à créer davantage de cadres et de mécanismes pour l'encadrement social et culturel des jeunes et à les sensibiliser à l'importance de leur engagement et à leur rôle historique dans le progrès de l'humanité et les transformations positives décisives survenues dans la vie des sociétés.
- 8) Appelle à faire des systèmes de l'éducation et de l'enseignement un levier de formation, d'apprentissage et de qualification, ainsi qu'un moyen pour sensibiliser, éduquer, s'ouvrir et inculquer les valeurs de responsabilité, du vivre ensemble, de tolérance, de modération, de participation et de consécration des valeurs de liberté, de justice, de l'égalité des chances et de citoyenneté ouverte à autrui ;
- 9) Appelle les organisations privées et publiques à impliquer les jeunes dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des outils en ligne pour la participation politique de ceux-ci. Souligne que, pour garantir la reconnaissance de l'apport des jeunes et leur implication dans le processus politique, les outils en ligne devraient être complétés par des méthodes hors ligne et comporter une phase de suivi lors de laquelle les décideurs pourraient évaluer la prise en compte de l'apport des jeunes.
- 10) Invite à œuvrer à la réhabilitation de l'action politique et à donner la possibilité aux jeunes de s'engager dans l'action partisane, politique et sociétale et à se mobiliser selon la logique de l'action politique noble et de la pensée politique et le service social et le volontariat, loin du sectarisme, du repli sur soi, de la haine de l'autre et des discours extrémistes quelles que soient leur orientation et leur origine ;
- 11) Invite les organisations de la société civile dans la région euro-méditerranéenne à mobiliser les jeunes, à les éduquer aux valeurs de la citoyenneté et de la participation à la vie publique, pour pouvoir exercer un impact positif sur la prise de décision publique et identifier les aspects négatifs dans la gestion des affaires publiques au plan local, régional et national ;
- 12) Appelle les gouvernements et les organisations à promouvoir la participation des jeunes aux processus de prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique et la programmation

- pour la jeunesse. Appuie la création d'un Conseil national de la jeunesse comme cadre dans lequel les jeunes contribuent à l'analyse des politiques publiques, à l'élaboration de stratégies et à la formulation de recommandations relatives aux principaux problèmes qui les concernent.
- 13) Appelle les instances qui contrôlent l'espace virtuel et les producteurs du contenu à diffuser des contenus éducatifs positifs et utiles en termes de connaissances, de données et de modèles présentés aux jeunes ; invite ces instances à proscrire la diffusion de discours et messages qui alimentent le terrorisme, la haine, le racisme, le repli sur soi, l'extrémisme et la violence, et à prendre les mesures techniques nécessaires pour lutter contre les réseaux criminels actifs dans l'espace virtuel qui cherchent à attirer les jeunes pour les transformer en proies faciles pour les réseaux de crimes terroristes et sexuels et de trafic de chair humaine ;
 - 14) Réaffirme l'engagement de ses membres, à travers leurs parlements nationaux et le Parlement européen, à adopter des législations nationales permettant d'atteindre les objectifs susmentionnés ;
 - 15) Réaffirme, par ailleurs, le rôle crucial de l'école, en particulier l'école publique, dans l'éradication de l'analphabétisme, la participation des enfants (filles et garçons) aux activités scolaires et périscolaires, la réhabilitation de la lecture et du livre pour la promotion de la culture et de la conscience positive chez les enfants, les adolescents et adolescentes et les jeunes, ainsi que dans la formation, la réflexion, la préparation des futurs intellectuels et intellectuelles et le développement de la conscience individuelle et collective ;
 - 16) Encourage les bibliothèques publiques à participer à l'effort commun de familiarisation des citoyens avec les compétences numériques, en fournissant des services ouverts d'assistance numérique dans un environnement social et favorable;
 - 17) Souligne qu'il importe de garantir l'alphabétisation numérique et la participation des femmes et des filles à l'éducation et à la formation aux TIC; encourage les gouvernements et les institutions exécutives à mettre en place, dès le début du parcours scolaire, un enseignement aux TIC adapté à leur âge, en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité d'inciter les filles à développer des talents dans le domaine numérique et à s'y intéresser davantage, étant donné que celles-ci délaissent les disciplines de la STEAM prématurément dans de leur parcours scolaire, en raison des stéréotypes de genre entourant ces matières et de l'absence de figures féminines;
 - 18) Souligne que l'acquisition de compétences numériques nécessite une approche d'apprentissage tout au long de la vie, ancrée dans des contextes d'éducation formelle et non formelle, avec une réponse politique et des interventions ciblées adaptées aux besoins des différentes tranches d'âge et catégories d'étudiants;
 - 19) Souligne qu'à l'ère du numérique, l'inclusion et l'innovation devraient être les principes directeurs de l'éducation et de la formation ; estime que les technologies numériques ne devraient pas renforcer les inégalités existantes, mais plutôt être utilisées pour réduire la fracture numérique;
 - 20) Rappelle que les écoles doivent soutenir tous les élèves et répondre à leurs besoins spécifiques, en particulier en ce qui concerne les différences entre les sexes, les élèves handicapés, les minorités ou les migrants, et que ce soutien peut être facilité par le recours aux nouvelles technologies ;
 - 21) Réaffirme l'importance de l'éducation en tant que priorité pour tous les réfugiés et migrants, en particulier les enfants et les jeunes. Il souligne donc l'intérêt social pour la région EUROMED de l'accueil adéquat des enfants et des jeunes réfugiés et migrants, en leur permettant d'avoir accès à l'éducation, d'intégrer les systèmes éducatifs et d'accéder aux bourses sur un pied d'égalité avec les jeunes dans chaque pays ;
 - 22) Est persuadé que les établissements d'enseignement ne peuvent négliger la formation intégrale de leurs étudiants, en favorisant le développement d'une vision critique et holistique qui leur permette de s'affirmer en tant que citoyens actifs et en comprenant que l'esprit critique ne peut être renforcée uniquement en enseignant les compétences numériques ; qu'une éducation globale est tout aussi nécessaire ;

- 23) Souligne que, pour acquérir de meilleures expériences et en vue d'un meilleur apprentissage, les outils numériques doivent être adaptés aux besoins des étudiants, pour leur permettre de devenir des citoyens actifs et non seulement des consommateurs passifs de la technologie ;
- 24) Rappelle que les établissements d'enseignement et de formation requièrent l'assistance des gouvernements et des institutions exécutives, ainsi que l'assistance des parties prenantes, de l'industrie, des autorités locales et régionales, des communautés et de la société civile, pour effectuer la difficile transition vers un environnement d'apprentissage plus numérique ; rappelle que le développement des régions est étroitement lié aux qualifications des citoyens ;
- 25) Souligne que les enseignants et les formateurs devraient être au cœur de la transformation numérique et faire partie des professions qui conserveront leur rôle central pour la société dans l'avenir et qui nécessitent par conséquent une préparation et une formation adéquates; insiste sur le fait que cette formation nécessite du temps et ne doit pas constituer une tâche supplémentaire de leurs activités quotidiennes; souligne que, même plus que l'enseignement d'autres compétences de base, telles que le calcul et l'alphabétisation, l'enseignement des compétences numériques impose aux enseignants d'actualiser leurs connaissances et leurs compétences de manière continue; soutient par conséquent que les enseignants ont besoin d'un soutien approprié et permanent;
- 26) Souligne l'importance d'un Internet neutre et ouvert, garantissant en même temps la protection des données personnelles et la liberté d'expression de chaque citoyen, ainsi que la pluralité des médias. Souligne qu'il est vital pour les gouvernements de promouvoir et de défendre la liberté d'expression par tous les moyens, y compris par le biais des nouvelles technologies numériques, permettant l'échange d'idées et le débat, éléments essentiels pour la formation de citoyens critiques et actifs dans leur engagement sociétal ; invite les secteurs privé et public des médias à jouer un rôle positif dans la poursuite de la tolérance et de la diversité culturelle, en respectant le droit à la différence et en tenant compte des différents points de vue.
- 27) Souligne l'importance cruciale du rôle des médias et de la presse dans la promotion de la culture de la participation, de la tolérance, de l'égalité entre personnes indépendamment du sexe, âge, croyance religieuse, politique, de l'intérêt porté aux affaires publiques et de la nécessité de s'y impliquer, de s'y engager collectivement et d'aborder en profondeur les problèmes de société et les défis qui se posent aux niveaux régional et mondial.